TAXE D'APPRENTISSAGE 2013

METIERS DE BOUCHE

- Boucherie
- Boulangerie
- Charcuterie-Traiteur
- Pâtisserie

HOTELLERIE -RESTAURATION

- Agent de Restauration
- Commis de cuisine
- Cuisinier
- Serveur

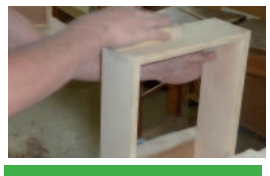

BOIS - AMEUBLEMENT

- Conception de mobilier
- Ebénisterie
- Marqueterie
- Restauration

MAINTENANCE AUTO / AGRI

- Carrosserie - Peinture auto
- Matériel agricole
- Matériel parcs et jardins
- Mécanique auto

TERTIAIRE

- Coiffure
- Préparation en pharmacie
- Vente

Institut de Formation Professionnelle 43 — **CODE UAI : 0430844J**

Centre de Formation d'Apprentis de la Haute-Loire - Bains

Soutenez l'apprentissage en Haute-Loire

Affectez votre taxe d'apprentissage en 2013 à l'Institut de Formation Professionnelle 43

Vous contribuez ainsi à :	*En nous permettant de :*
FINANCER les projets de l'IFP 43 qui permettront aux jeunes d'être mieux accueillis.	RENOUVELER les équipements destinés à la formation des jeunes.
AMELIORER la qualité des formations et les adéquations avec le monde de l'entreprise.	CREER des outils pédagogiques efficaces et innovants.
INVESTIR pour votre avenir.	FORMER vos futurs collaborateurs et artisans. PARTICIPER au projet de restructuration.

89 % d'insertion professionnelle	**20** métiers
41 diplômes	**75 %** de réussite aux examens
720 apprentis formés par an	**800** entreprises partenaires

CHIFFRES CLEFS

Institut de Formation Professionnelle 43
CFA Interprofessionnel de Haute-Loire
Les Yssets - 43370 BAINS
Tél. : **04 71 57 98 00** - Fax : 04 71 57 53 06
E-mail : contact@ifp43.fr
www.ifp43.fr

TAXE D'APPRENTISSAGE 2013

Institut de Formation Professionnelle 43

Centre de Formation d'Apprentis de la Haute-Loire - Bains

Simplifiez vous les démarches !

Vous devez déclarer votre taxe d'apprentissage avant le 1er mars 2013

Vous remplissez vous-même votre déclaration ?

L'IFP 43 est habilité à recevoir la taxe d'apprentissage au titre du quota et du **hors quota (barème)** pour les trois catégories A, B et C.
Mentionnez simplement sur votre déclaration 2013 dans la rubrique « reversement aux CFA et aux écoles » que vous souhaitez faire bénéficier « l'**IFP 43 – CFA Interprofessionnel de Haute-Loire - Code UAI : 0430844J**» de la part libre de votre taxe d'apprentissage.

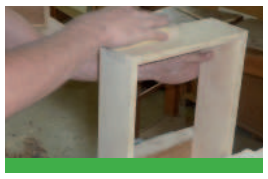

Votre comptable gère pour vous la déclaration taxe d'apprentissage ?

Adressez-lui vos souhaits en les notifiant ci-dessous et joignez cette feuille à votre déclaration de taxe d'apprentissage après avoir coché la case correspondante à votre choix.

Je souhaite faire bénéficier l'**IFP 43 – CFA Interprofessionnel de Haute-Loire Code UAI : 0430844J** du versement de la taxe d'apprentissage.

❑ Pour la totalité
❑ Pour une partie de la taxe ; Montant :_____ ou_____ %

L'IFP 43 – CFA Interprofessionnel de Haute-Loire peut bénéficier
de ce versement au titre du :
QUOTA et du HORS QUOTA : Cat. A ; Cat. B ; Cat. C

Merci de bien vouloir renseigner ma déclaration en fonction de ces souhaits

L'IFP 43 est habilité à recevoir la Taxe d'Apprentissage au titre du QUOTA et du HORS QUOTA.
Un barême de répartition régit la répartition du hors quota en 3 catégories.

HABILITATIONS

	HORS QUOTA		
QUOTA	Catégorie A Niveau V & IV	Catégorie B Niveau III & II	Catégorie C Niveau I
OUI	OUI	OUI	OUI par cumul

contact@ifp43.fr - Les Yssets - 43370 BAINS - Tél. : 04 71 57 98 00 - Fax : 04 71 57 53 06